Le regime des vrais taxeux

La faillite des promesses libérales.—Le gouvernement Gouin avait promis de ne pas taxer, et il impose huit nouvelles taxes.—Il avait promis de ne pas emprunter et il emprunte des millions.

Pourquoi la taxe sous le régime conservateur et pourquoi sous le régime libéral.

Exposé de la situation financière de la province par M. Arthur Sauvé, député des Deux-Montagnes, à la Législature de Québec, le jeudi, 3 mars, 1915.

M. l'Orateur,

A quel étrange spectacle la Chambre n'assiste-t-elle pas en ce moment? Nous sommes en présence d'une administrationt qui se vante de surplus et qui cependant s'applique à créer quantité de nouvelles taxes. Pendant que le gouvernement s'efforce de faire croire que les affaires de la province sont dans le meilleur état imaginable et qu'il y a abondance dans le trésor public, il multiplie les lois d'emprunts. Nous sommes en présence d'un gouvernement qui avait promis de ne pas emprunter et qui emprunte des millions et des millions, d'un parti qui avait promis de ne point taxer et qui a créé huit nouvelles taxes depuis qu'il est au pouvoir.

Mais, M. l'orateur, est-ce que l'on impose de nouvelles taxes quand il y a surplus?

Emprunte-t-on de l'argent quand le coffre en regorge?

Evidemment, il y a ruse et tromperie quelque part !

Le premier devoir d'un gouvernement qui veut taxer, c'est de démontrer que la taxe est nécessaire.

Et la taxe est nécessaire quand les ressources d'un gouvernement, judicieusement exploitées, ne suffisent pas aux réels besoins du service public. C'était le cas en 1892, après cette administration libérale qui fut condamnée par les meilleurs éléments des deux partis dans cette province. Et si aujourd'hui c'est également le cas, que l'on ait donc le courage et la franchise de l'avouer, au lieu de continuer à tromper le peuple avec des états de compte fantaisistes et des ventardises sans fondement.

Ah! M. l'orateur, je comprends bien toute la répugnance et toute la gêne que doit éprouver le premier ministre à nous confesser aujourd'hui qu'il a administré la Province de façon à rendre les nouvelles taxes nécessaires et à ne pouvoir aller plus loin sans emprunter quelques millions de piastres. L'Hon. Premier Ministre a tant dénoncé, lui, ceux qui taxent et empruntent. Il a été si injuste pour les administrations conservatrices qui se sont succédées de 1892 à 1897. Il a été si sévère—je ne dirai pas méchant—pour surtout MM. de Boucherville et Taillon, les deux premiers ministres les plus honorables, les plus honnêtes, les plus sincères et les plus droits qui aient jamais administré la Pro-

vince. L'histoire dira que ces hommes publics préférèrent leur devoir et les intérêts de la Province à la démagogie qui a fait la popularité des chefs libéraux. Ils sont aujourd'hui vengés par ceux-là même qui les ont dénigrés et dénoncés avec la plus grande violence. A quel spectacle assistons-nous aujourd'hui? Ceux qui dénoncèrent les taxeux en 1897, sont aujourd'hui, des surtaxeux, des archi-taxeux !

M. Taschereau: Vous étiez pour les taxes et nous étions contre.

M. Sauvé.—Ah! oui, Monsieur l'Orateur, pour les taxes, parce que c'était le seul moyen alors de se créer des revenus suffisants pour sauver la province du désastre financier créé par ce régime Mercier qui a été condamné par les hommes les plus importants du parti libéral, un régime tellement corrompu que son chef fut renié par Laurier, par Marchand, par Arthur Boyer, par P. B. Casgrain, par H. Beaugrand, par Calixte Lebeuf, par Desrosiers, par Fitzpatrick, qui tous furent à la suite récompensés par le parti libéral. Laurier devint l'oracle du parti libéral ; Marchand, chef rouge ; Boyer sénateur ; Lebeuf, juge ; Desrosiers, recorder ; Stephens, ministre dans le cabinet Marchand. Oui, les conservateurs qui furent les victimes de la démagogie libérale en 1897, sont bien vengés aujourd'hui.

Examinons la situation.

LA RAISON DES TAXES

Les conservateurs avaient-ils raison de taxer en 1893? Les libéraux d'aujourd'hui, qui se sont proclamés les ennemis des taxes et des emprunts, en 1897, avant leur avènement au pouvoir, ont-ils raison de taxer et de surtaxer? La Chambre me permettra de jeter un coup d'œil rétrospectif.

MERCIER ET DE BOUCHERVILLE

Les conservateurs arrivèrent au pouvoir en 1892, et le gouvernement Mercier leur avait laissé un déficit de $1,458,630 en tenant compte des fameuses dépenses spéciales.

Le gouvernement conservateur de 1892 à 1897 a diminué les dépenses d'environ $816,-000. Il est parvenu à faire rendre aux anciennes sources de revenu $426,000 de plus que sous le régime Mercier. Il a comblé le reste du déficit par les nouveaux impôts, qui ont produit pour la dernière année fiscale: $444,000.00 environ.

La taxe était nécessaire en 1892, pour les raisons suivantes :

1o. Le gouvernement Mercier avait porté les dépenses du chiffre de $3,000,000 environ, où les avaient laissées les conservateurs en 1886, au chiffre de $4,900.000 en chiffres ronds.

2o. Le gouvernement Mercier avait augmenté de $100,000 la dépense pour la législation ;

3o. Le gouvernement Mercier avait augmenté de $400,000 environ, le service d'intérêt de la dette ;

4o. Le gouvernement Mercier avait augmenté de $85,000, la dépense du gouvernement civil;

5o. Le gouvernement Mercier avait augmenté de $200,000 la dépense pour l'administration de la justice ;

6o. Le gouvernement Mercier avait augmenté de $241,000 la dépense sous le chef "Services divers"

7o. Le gouvernement Mercier avait créé ce chapitre fameux des DEPENSES SPECIALES, qui était rendu au chiffre de $820, 000, en 1891.

8o. Le gouvernement Mercier avait pris des engagements pour plusieurs millions de piastres envers les diverses compagnies de chemins de fer de cette province.

9o. Il avait fait voter en 1890 un emprunt de $10,000,000.00 pour payer une dette flottante qu'il avouait être au-dessus de $10,-862,000.00.

Le crédit de la Province était ruiné. Le gouvernement ne pouvait plus emprunter, parce que les revenus de la Province ne suffisaient plus à payer l'intérêt.

Voilà, M. l'Orateur, quelle était la situation en 1892, quand le cabinet de Boucherville fut chargé de l'administration de la Province.

L'ADMINISTRATOIN CONSERVATRICE EN 1897

Il fallait donc augmenter le revenu pour combler le déficit de $1,458,830. Il fallait taxer. Le gouvernement de M. de Boucherville n'a pas reculé devant cette tâche ingrate. Mais, en ce faisant, il s'est efforcé de ménager les pauvres, de ménager la classe laborieuse autant qu'il l'a pu. Il a taxé les ministres. Il s'est taxé lui-même d'abord; chaque membre du gouvernement a dû payer deux et demi pour cent sur son salaire par année, soit $100. de taxe annuelle. (Voir Statuts de 1892, page 45.) Il a taxé le commerce et l'industrie. Il a taxé les successions riches, exemp-

tant les successions en ligne directe qui n'excédaient pas $3,000. (voir statuts de 1894, p. 84). Il avait imposé un droit de 1½ pour cent sur les mutations de propriété, en ayant soin d'exempter les donations en ligne directe d'immeubles dont la valeur n'excédait pas $5,000 (voir statuts de 1891, p. 46). Il a taxé les membres des professions libérales. Mais il a annoncé en même temps que tous ces impôts additionnels ne seraient que temporaires, comme le disait, M. Hall, dans son discours budgétaire de 1892: "Il n'y a qu'une seule voie à suivre, c'est d'équilibrer réellement nos recettes et nos dépenses et d'éviter de nouvelles obligations. Pour arriver à ce résultat, nous devons arriver à augmenter notre revenu *pendant quelques années*, et cela signifie augmenter les taxes." (Discours sur le budget, 1892, p. 39). Le gouvernement conservateur a aboli la taxe sur les mutations de propriété. Il avait diminué les dépenses de $816,000.00.

LES LIBERAUX EN 1897 LES TAXEUX !

En 1897, les libéraux dénoncèrent les conservateurs. "A bas les taxeux !", tel était le nom de leur grand cheval de bataille. Il y avait bien aussi "Clover", mais il était cassé. Ni emprunt, ni impôt, cette formule, le parti libéral la faisait retentir dans toute la province. On me dira peut-être que j'exagère. Allons aux véritables sources d'information. Ouvrons le "Soleil" le principal organe des libéraux, en 1897. Que lisons-nous sous le titre : Où allons-nous?" Voici :

"Où allons-nous? [illegible]e est la question que doivent se poser [illegible]oyens qui ont souci les intérê[illegible] s'agit bien moins, dans les pr[illegible]ons, de voter rouge ou bleu, libé[illegible]tor que de mettre fin au régime d'im[illegible]ts, de taxes et de dettes qui mène la province à la ruine depuis cinq ans. En êtes-vous de ce régime? En voulez-vous encore plus des impôts? des taxes et des dettes? Alors, votez pour les candidats de M. Flynn, c'est son programme. Au contraire, voulez-vous mettre fin à l'augmentation des impôts, des taxes et des dettes? Alors, votez pour les candidats de M. Marchand, puisque c'est son programme. (Le "Soleil" 5 mai 1897)

Voilà ce que nous chantaient les libéraux en 1897.

CONTRE LA TAXE ET LES TAXEUX

Ecoutons encore ces bons libéraux ces prétendus amis du peuple :

"Ils vous ont trompé, punissez-les le 11 mai en votant contre la taxe et les taxeurs. Quand vous avez un serviteur qui vous pille, ne vous faites-vous pas un devoir de le mettre à la porte?

" Durant les quatre ans de son administration, tout ce que M. Mercier a demandé à Québec, et tout ce qu'il en a reçu pour licences d'hôtels, d'encanteurs, etc., ne s'est élevé qu'à $220,907.84, ou une moyenne de $55,226.96 par année. Durant les quatre ans de leur administration, les castors nous ont arraché pour les mêmes fins $327,427.05, ou une moyenne de $81,856.76 par année. Cela fait $106,519.11 de plus que sous Mercier.

$199,456.30 de taxes nouvelles, $106,519.11 d'augmentation d'anciennes taxes, c'est donc $305,976.41 en quatre ans que M. Flynn nous a arraché, de plus que les libéraux durant une égale période."

("Le Soleil", 7 mai 1897).

"Nous faisons un suprême appel à tous les conservateurs ayant souci des intérêts de cette province de se joindre à l'armée libérale dans l'assaut qui sera livré demain pour culbuter le "*Ministère des taxeux*". (Le Soleil, 10 mai 1897).

"LA POLITIQUE PROVINCIALE

"C'est que le peuple ne veut plus d'entraves matérielles immorales qui le rendent esclave dans le domaine des affaires, de l'intelligence et de la pensée. C'est qu'il se sent capable d'être quelqu'un et de faire quelque chose, sans être protégé à outrance par les représentants de l'autorité dont les intentions peuvent être excellentes, mais dont les actions ne répondent pas aux besoins de notre société moderne. La province de Québec ne saurait faire exception à cette loi supérieure qui s'impose, parce qu'elle est une loi de nature, et que la nature a des droits imprescriptibles qui échappent au contrôle des gouvernements. C'est outrager la nature humaine que de décréter par statut, comme l'a fait le gouvernement conservateur de cette province, que les conventions entre deux citoyens ne créeront pas d'obligations réciproques, qu'un père de famille ne pourra transmettre à son fils la propriété d'un héritage, si des taxes n'ont pas été payées dans un délai prescrit. Nous ne voulons plus de cette tyrannie officielle. Nous ne voulons pas davantage des ministres qui nous l'ont imposée, et des députés qui l'ont appuyée de leur vote en Chambre. Ce sont, par tradition et par instinct, des persécuteurs du peuple. Ils forment école, et ils ont dans leur entourage, pour les conseiller et les imiter, pour agir de connivence avec eux, des hommes

sans entrailles qu'ils vont déchaîner dans tous les comtés de la province, afin de continuer leur œuvre d'oppression.

LE CONSEIL LEGISLATIF

Ils ont au sein du Conseil Législatif, des créatures plus dangereuses encore, puisqu'elles y sont nommées à vie et qu'elles ne craignent pas le juste ressentiment des électeurs. Nous n'en voulons plus de cette organisation dispendieuse et surannée, non pas qu'elle manque de prestige par la respectabilité et le talent d'un bon nombre de ses membres, mais parce qu'elle est, dans sa forme actuelle, irresponsable au peuple, et qu'elle peut devenir, à un moment donné, par suite de tendances abusives, un danger imminent pour nos libertés populaires.

"Dans votre intérêt et dans celui de vos enfants, chers objets de vos sollicitudes, que le résultat des élections prochaines soit une protestation énergique et salutaire contre l'usurpation du pouvoir par des ministres sans mandat légitime, contre l'incapacité notoire de l'administration, contre l'oppression des masses." ('Le Soleil", 30 janvier 1897).

Quand aujourd'hui les libéraux taxent les donations entre vifs, que font-ils?

Outragent-ils la nature humaine?

Est-ce là de la tyrannie officielle?

Plus que cela, ils portent contre l'électorat de la province une accusation de malhonnêteté, en prétendant que cette taxe est pour sévir contre ceux qui fraudent le trésor en procédant par donations entre vifs pour éviter la taxe. Ont-ils aboli le Conseil législatif? Au contraire, ils ont réussi à tuer son prestige, à lui faire une triste réputation. C'est sous ce régime que furent appelés au Conseil les Berard, les Bergevin, les de Varennes, les Kelly, etc.

Mais, voyons encore ce que disaient les chefs libéraux en 1897 :

"L'imposition de nouvelles taxes, en violation de leurs promesses et de leurs déclarations les plus solennelles, n'a pas suffi à la voracité des castors. Pour bien saigner le peuple jusqu'à la dernière goutte, ils ont majoré les taxes qui existaient déjà et presque doublé le produit de ces impôts. Ainsiqu'on peut le voir, dans le tableau donné plus haut, et dont tous les chiffres sont tirés des comptes publics, durant les quatr années comprises entre 1888 et 1891 inclusivement, le gouvernement Mercier n'a perçu que $2,654,221.30 pour les licences d'hotels, le fonds de bâtisses des jurés, le fonds des honoraires de justice, les timbres judiciaires et ceux d'enrégistrement. Des mêmes sources de revenu, les castors, durant les quatre ans compris entre 1893 et 1896 inclusivement, ont arraché $3,674,338.67. C'est donc, pour une égale période de quatre ans, $1,020,117.37 de plus que le gouvernement Mercier n'avait fait payer au peuple, ou une augmentation moyenne de $255,019,39 par année.

"En face de ces chiffres, n'avons-nous pas raison d'affirmer que les castors ont outrageusement majoré les anciennes taxes?"

Oui, voilà ce que clamaient les libéraux en 1897. N'ont-ils pas majoré les anciennes taxes depuis qu'ils sont au pouvoir?

N'ont-ils pas doublé le produit de ces impôts?

Les libéraux n'ont-ils pas fait payer au peuple des millions de plus que n'avaient fait payer les conservateurs?

PROMESSES DES CHEFS

L'hon. premier ministre dira peut-être: "Mais ce sont des articles de journaux, et nos adversaires ne pourront trouver une seule déclaration de moi-même à ce sujet". Le premier ministre était candidat en 1897et son chef était M. Marchand. Or, M. Marchand blâmait le gouvernement conservateur d'avoir imposé des taxes. Il a voté en faveur des motions dénonçant les taxes imposées par les conservateurs. L'hon. M. Horace Archambault, premier lieutenant de M. Marchand, dénonçait, lui aussi les taxes.

La brochure électorale du parti libéral en 1908 dit: "M. Marchand a promis de ne pas imposer de nouvelles taxes".

Le premier ministre qui était le candidat de M. Marchand, prenait donc le même engagement.

D'ailleurs le premier ministre actuel, le 3 août 1907, à Châteauguay, ne disait-il pas : "Nous avions promis de ne pas augmenter les obligations de la province, et nous avons tenu notre promesse". (Voir "Brochure Provinciale," page 7.)

PROGRAMME GOUIN.

Voici maintenant le programme formulé au Monument National, par le premier ministre, (M. Gouin) le 19 mai 1908 :

"Si vous nous demandez quel est notre programme pour l'avenir, nous vous dirons :

1—"Nous avons pratiqué l'économie, nous continuerons à administer avec économie;"

2—"Nous avons rétabli l'équilibre budgétaire, nous le *maintiendrons;*"

3—"Nous n'avons pas emprunté, *nous n'emprunterons pas.*"

4—Nous avons réduit la dette publique, nous continuerons à la réduire".

("Le Canada". 20 mai 1908)

Donc, les engagements pris par le parti libéral en 1897 et depuis sont clairement consignés dans les archives.

LE REVENU DES TAXES

Les libéraux ont-ils augmenté le revenu des taxes? Oui.

Ont-ils créé de nouvelles taxes?

Oui, plusieurs, et ils veulent en imposer encore d'autres.

Ont-ils emprunté? Oui, et ils empruntent encore.

Le revenu des taxes? Il était en 1897, sous le régime conservateur de $3,874,906.22.

En 1914, sous le régime libéral, les recettes s'élevaient à $9.000,376.73.

Certes, je veux bien être corrigé, si je fais erreur. Mais, je m'appuie sur des documents officiels pour faire un exposé de la situation. Voici l'état comparé des recettes ou taxes sous les deux régimes. Cet état est tiré des documents fournis par l'hon. trésorier de la province et par son regretté prédécesseur.

RECETTES COMPAREES

	Régime conserv. 1897	Régime lib. 1914
Timbres judicaires	$ 177,426.80	$ 407,857.20
Municipalités your l'entretien des prisonniers	12,751.96	22,079.78
Taxe du Palais de Justice de Montréal à l'exclusion des timbres	2,123,88	1,755.33
Timbres d'enregistrement comprenant honoraires	63,875.90	220,088.20
Licences d'hôtels, magasins, etc	586,176.42	1,034,919.46
Taxes directes sur corporations commerciales:—(Sous Mercier : $558,393.00)	134,404.03	925,093.03
Droits sur les successions	229,441.72	1,604,479.56
Taxes sur transferts d'actions, obligations, etc. (Nouvelle taxe imposé en 1906 par M. Gouin.)		53,870.02
Loi des véhicules moteurs : (Nouvelle taxe imposée en 1906 par M. Gouin.		122,575.85
Asiles d'aliénés	9,342.57	226,663.88
Vues animées (nouvelles taxe de M. Gouin)		9,456.00
Sociétés de secours mutuels (Nouvelle taxe de M. Gouin)		22,993.90
Totaux	$ 1,215,543.28	$ 4,660,832.20

En 1897, le subside fédéral ne rapportait au trésor provincial qu'environ un demi million. En 1914, il s'élevait à $1,842,169.60, et avec le subside spécial et l'intérêt sur fonds en fidéi-commis, à $2,027,927.83

Ce qui avec d'autres petites sources de revenus, élève l'état des recettes, en 1914, à $9,000,376.73.

(Voir page 26 des Comptes Publics pour l'exercice finissant le 30 juin 1914).

On me répondra peut-être: "Vous ne pouvez pas dire que les libéraux ont augmenté les taxes par le fait que le revenu, sur ce point, de ces taxes est augmenté." Je suis la méthode employée par nos adversaires en 1897, méthode que j'ai signalée il y a un instant. C'est nécessaire pour mieux démontrer leur fausse comptabilité de 1897.

Aujourd'hui, les libéraux ne veulent pas que nous nous servions de la méthode de comptabilité qu'ils employaient en 1897. Ils en ont honte, parce qu'elle les condamne.

REMANIEMENT DES VIEILLES TAXES

Je soutiens que le gouvernment a augmenté son revenu en remaniant d'anciennes taxes et après en avoir créé de nouvelles. Il a remanié la taxe sur les successions en 1907, de façon à lui fournir plus de revenus.

Il a retouché à son avantage le tarif des timbres d'enrégistrements et des timbres judiciaires à tel point qu'un justiciable de notre province, pour prendre jugement pour $2.50 par exemple, doit payer $2.90 en déboursés sans compter les honoraires d'avocat. Oui le gouvernement a augmenté à son profit les frais judiciaires, tellement qu'il est maintenant quasi impossible, pour un créancier de prendre jugement contre son débiteur quand sa réclamation n'excède pas $25.00.

Rien que du Greffe de la Cour de Circuit le gouvernement retire un excédent, un bénéfice d'au-delà de $25,000.00, et ce montant est prélevé au moyen de timbres judiciaires particulièrement sur des causes où le montant en litige est inférieur à $25.00. En 1897, sous le régime conservateur, les timbres judiciaires rapportaient $177,426.80. En 1914, sous le régime libéral, ils rapportent $407,857.20.

Et au mépris du droit constitutionnel qui donne à cette Chambre le droit de déterminer les chiffres des impôts qui frappent le peuple, le premier ministre s'est fait donner par sa majorité le pouvoir de taxer, seul avec ses ministres qui le craignent, tout ce qui doit être enrégistré dans nos bureaux d'enrégistrement. Par simple ordre en conseil, il peut taxer les ventes de propriétés, les donations entrevifs, les successions, les baux, loyers, les échanges d'immeubles, les quittances, etc.

LES NOUVELLES TAXES

Le gouvernement a imposé de nouvelles taxes et il en impose encore :

1—Taxe sur transferts d'actions.

2—Taxe sur véhicules moteurs.

3—Taxe sur sociétés de secours mutuel.

4—Taxe sur donations entre vifs.

5—Taxe sur buanderies.

6—Taxe sur les machines automatiques.

7—Augmentation de la taxe pour licence d'hotel.

8—Vues animées.

En voilà de nouvelles taxes! Et ces taxes sont les petites créatures de ces bons libéraux, qui aimaient tant le peuple en 1897, qu'ils ne pouvaient souffrir de le voir un peu taxé.

Les conservateurs imposaient des taxes, mais ils les faisaient disparaître au fur et à mesure que la situation financière s'améliorait. Aujourd'hui, ces honnêtes libéraux, ces chers amis du bon peuple, ces vaillants démocrates augmentent le revenu des vieilles taxes sans en retrancher un seule, et ils en créent de nouvelles pour faire face à leurs extravagances.

Et ils ne se contentent plus de taxer, ils empruntent. Rien que pour cette année un pouvoir d'emprunt de $15,000,000.00.

LES EMPRUNTS

Pendant longtemps, les emprunts du gouvernement furent des emprunts déguisés, ainsi que l'a si bien démontré plus d'une fois l'hon. député de Joliette. La Province empruntait, mais c'était avec des noms d'emprunts.

Pour bâtir l'école des Hautes Etudes Commerciales, on emprunta d'abord : $500,000.00 et ensuite $200,000.00. Soit en tout $700,000, 00 qui sont encore dues.

Pour construire l'Ecole Technique de Montréal, on emprunte d'abord $700,000.00 et $75,000.00 ensuite. Soit en tout $775,000 00, qui sont encore dues.

Pour bâtir l'Ecole Technique de Québec, en emprunta $400,000.00 qui sont encore dues.

Tous ces emprunts furent faits au nom des corporations qui ne sont rien autre chose en réalité que des commissions de la Législature.

Mais, après ces emprunts déguisés, en voilà d'autres où le gouvernement se montre face découverte et agit directement :

1—Emprunt de $1,949,586.67 le 1er janvier 1913. Encore dû ;

2—Emprunt de $3,991,722,73, le 1er juillet 1914.—Encore dû ;

3—Emprunt de $1,460,000.00, le 1er novembre 1913. Renouvelé le 1er novembre 1913 et remboursé le 1er aoû. 1914 ;

4—Emprunt de $4,000,000.00, le 1er décembre 1914. Encore dû.

N'est-ce pas que la machine à emprunter fonctionne bien sous le gouvernement Gouin?

Et ce n'est pas tout, puisque le gouvernement vient de se faire autoriser à emprunter encore $10,000,000.00, et qu'il a fait porter au chiffre de $15,000,000.00 l'emprunt qu'il veut faire pour continuer sa politique de voirie, dont le manque de méthode va coûter si cher à la Province.

LA DANSE DES MILLIONS

C'est la danse des millions! Depuis quelques années, le gouvernement tenait dans ses budgets des déficits inaperçus du public et de la presse trop indifférente ou trop intéressée, déficits cachés par des expédients scandaleux, par des comptes spéciaux au bénéfice des favoris du pouvoir et de la caisse électorale, par des combinaisons de trésorerie qu'apercevaient ceux-là qui ont étudié de près les manigances des gouvernants.

OTTAWA !

Pouquoi tous ces millions au moyen de taxes et d'emprunts? Pourquoi taxer? Pourquoi emprunter? Les revenus, au moyen des vieilles taxes, augmentent au lieu de diminuer.

On dit : "Mais le gouvernement d'Ottawa emprunte bien".

Réponse ridicule, faite pour distraire et tromper l'électorat. Les responsabilités et les obligations de la Province ne sont pas celles du Dominon. Ottawa va dépenser $300,000,000.00 pour rencontrer les obligations prises par le gouvernement Laurier pour la construction du Transcontinental, du Pont de Québec, etc. Le gouvernement d'Ottawa va dépenser au delà de $150,-000,000.00 pour la guerre. Ses revenus subissent une baisse parce que le volume des importations et des exportations diminue à cause de la guerre qui paralyse le commerce et ferme les voies maritimes.

Mais à Québec, le gouvernement taxe pour continuer la danse des millions, et il emprunte pour continuer sa politique de gros contrats. L'hon. ministre des Travaux-Publics a tort de s'appuyer sur le gouvernement fédéral ou sur celui d'Ontario pour essayer de justifier la politique du cabinet dont il est l'un des principaux membres.

SCANDALES

Oui, la danse des millions dans cette fameuse prison de Bordeaux qui a couté $3,-587,395,50 quand elle ne devait coûter que $750,000.00. Et il y a encore deux ailes à finir ! On se demande qui va voler avec ses deux ailes !

La danse des millions dans la construction de l'école des Hautes Etudes Commerciales, qui a coûté $600,000.00 quand le gouvernement avait déclaré qu'elle ne coûterait que $300,000.00

La danse des millions dans la construction des Ecoles Techniques qui ont coûté audela d'un million, quand elles ne devaient pas coûter un demi-million.

La danse des millions dans le scandale du Code Municipal, dont la refonte a couté $27,217.42. Rien que M. L. J. Gauthier, ancien député libéral à Québec, et actuellement député libéral à Ottawa, a couté $8,612,38. Il n'a rien fait. Et la refonte du Code Municipal est encore à l'étude.

Après dix-huit années de régime libéral, que voyons-nous? Augmentation de taxes d'au delà de six millions de dollars par année Imposition de quatre nouvelles taxes cette année. Emprunt de millions et de millions!

Et nos vieilles paroisses se sont dépeuplées; le rendement des fermes a diminué; la colonisation agonise; la législature est sous le poids d'une accusation déshonorante, la majorité des représentants du peuple préférant se discréditer plutôt que de souffrir une enquête, spectacle que Maurice Barrès appellerait ""La pourriture de l'Assemblée". Voilà la situation.

TE GOUINUM LAUDAMUS

Non, le "Te Gouinum Laudamus" ne se fera plus entendre. Finis les beaux jours! On nous apprend que l'hon premier ministre va bientôt abandonner l'arène provinciale ; qu'il va remettre son portefeuille à un autre de ses collègues. Pourquoi? Sur ses vieux jours le premier ministre aurait-il plus de scrupules? Le portefeuille qu'il a arraché des mains de son prédécesseur, lui répugnerait-il maintenant? Le souvenir est douloureux, mais le portefeuille a été si commode !

"Toi que j'ai recueilli de sa main défaillante,
"Avec son dernier geste et son dernier espoir,
"Portefeuille sacré dont l'offre était tentante,
"Symbole du pouvoir!
"Que de sang a coulé sur ton cuir que j'adore
"Depuis l'heure où du sein d'un ministre mar-
[tyr,
"Dans mes tremblantes mains tu passas tiède
[encore,
"De son dernier soupir"

Le premier ministre qui, dit-on, est arr t par l'intrigue, s'est maintenu par son tal Son tempérament l'a fait heureux au p voir. Mais il faut toujours payer une r çon pour le bonheur, dit Paul Bourget. Le premier ministre est devenu le maître absolu de son gouvernement, de son parti et presque de tout le monde. Il se fit crain e, il rudoya ses propres amis, longtemps, il it le beau et le mauvais temps dans cette province. Il nageait dans l'or massif, et il dormait heureux sur la pourpre des coussins encore tachés du sang de sa victime. Et les fleurs de la gloriole et de la flatterie des valets ou des amants du pouvoir tombaient sur sa tête couronnée de victoires populaires.

Peuple, voilà ton maître, disait-on, et le peuple s'inclinait. Et les adversaires étaient honnis, ridiculisés. Ceux-là même qui, au détriment de leur popularité, avaient sauvé la province d'un désastre et avaient fourni à leurs adversaires les moyens de se maintenir au pouvoir, oui, ceux-là furent conspués. Ce pauvre peuple qu'on avait tant leurré avec des déclamations démagogiques, avec

des serments de fripons, s'est laissé berner trop longtemps, et le premier ministre va s'apercevoir qu'on ne sauve pas l'avenir d'un pays, comme dit Berryer, par les abus de la force, par la violation des lois ou par de complaisantes faiblesses de la justice.

Le premier ministre a trompé l'électorat. En 1904, membre du gouvernement Parent, il disait au peuple: "Monsieur Parent mérite ta confiance." Après les élections, il le décapitait, parce qu'il le disait indigne de diriger l'administration de la province. Le premier ministre se révoltait parce que M. Parent, premier ministre, maire de Québec, président de ci et président de ça, voulait tout contrôler. Le premier ministre méprisait ce despotisme; et il faisait miroiter aux yeux de son entourage les beautés d'un régime guidé par un chef dévoué au peuple et à ses amis, administrant la province d'après les principes les plus démocratiques, réclamant la liberté de penser, de dire et d'agir. Comme ce devait être beau, cet âge d'or ! Mais une fois qu'il eût vaincu l'omnipotence de M. Parent, il devint lui-même ce que ses propres amis appellent de la tyrannie, et la solidarité, ce grand mot sonore dont il s'était servi pour rallier des partisans, est entre ses mains ce que Marcel Laurent, dans son "Calvaire Fleuri", appelle une arme singulièrement abusive, cruellement offensive et terriblement oppressive.

Ses amis ont souffert de son despotisme. C'est maintenant au peuple à râler sous son talon. On a tenté d'acheter tous les journaux pour empêcher le public de se renseigner et de rendre un jugement équitable. Voilà comment nous avons été traités sous le régime libéral. Ce régime achève. Le premier ministre va partir, et il n'aura pas de parents assez puissants et hardis pour lui ériger un monument aux dépens de la province, mais au pied de la statue de Mercier, nous lui ferons dresser une pierre commémorative avec cette inscription toute de vérité :

"Ci-gît ce ministre celèbre,
"Ce calculateur sans égal,
"Qui par les règles de l'algèbre.
"Mit sa province à l'Hôpital."